



Genève, le 17 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du développement économique

Covid-19: l'économie genevoise serre les rangs et propose une solution de numérisation accélérée pour soutenir les entreprises

En réponse à la crise engendrée par le coronavirus, les restaurateurs s'associent aux plateformes de livraison de repas à domicile pour préserver leur outil de travail et leurs emplois. Cette mesure s'ajoute au plan d'action du département du développement économique (DDE) pour aider les PME genevoises qui sont confrontées à un effondrement de leur chiffre d'affaire ainsi qu'à un important manque de trésorerie.

Depuis ce lundi 16 mars 2020, le canton de Genève est en situation de semi-confinement. Les entreprises de restauration et de boissons ont pour instruction de rester fermées, jusqu'au 19 avril. Le bilan économique de la crise sanitaire engendrée par le coronavirus est appelé à s'alourdir. Les PME genevoises en souffrent fortement et sont confrontées à un effondrement de leur chiffre d'affaires ainsi qu'à un important manque de trésorerie.

"La période que nous traversons est difficile, mais je suis persuadé que nous pouvons toutes et tous nous adapter en faisant preuve de solidarité et d'ingéniosité", relève M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département du développement économique (DDE). "Cette situation marque l'arrêt de nombreux secteurs d'activité. Pour les aider à redémarrer une fois la crise du coronavirus passée, il faut préserver leur outil de travail et leurs emplois, en accélérant notamment la numérisation de leurs modèles d'affaires."

Une coordination à grande échelle

Aussi, le DDE a sollicité la semaine dernière les acteurs locaux de la commande de repas en ligne. L'entreprise genevoise Smood, numéro un de la livraison à domicile en Suisse romande, a immédiatement répondu à l'appel. "L'enregistrement des restaurants sera rapide et gratuit, assure son fondateur et directeur général Marc Aeschlimann. Nous allons aussi, en partenariat, avec le soutien et l'écoute des autorités, multiplier les offres de réduction et limiter les frais de livraison."

Le dispositif, auquel va se joindre dès ce vendredi le portail Foodetective, prévoit que la logistique d'acheminement soit assurée en partie par des employé-e-s de restaurant titulaires d'un permis de conduire. Pour l'heure, plus d'une centaine de personnes se sont portées candidates. "La livraison «sans contact» permettra de faire déposer les commandes devant la porte des clients, prévient Marc Aeschlimann. Notre personnel formé est équipé de masques, de gants et nos véhicules disposent tous de désinfectants pour les mains."

Aussi, le DDE a attribué aux milieux de la restauration un budget de 100'000 francs, pour financer l'intégration de leurs menus à des plateformes électroniques de livraison à domicile.

Le processus, qui prend en théorie quelques jours pour chaque nouvel établissement, implique de faire appel à des prestataires externes, soit des spécialistes chargés de mettre en ligne l'assortiment de plats, ainsi que le salaire de photographes pour illustrer le catalogue de mets. De son côté, la plateforme de commande de repas en ligne et de livraison à domicile Foodetective activera son offre cette fin de semaine, sans percevoir aucune sorte de commission auprès des restaurateurs.

L'union fait la force

"Dans cette période difficile, il est temps d'unir nos forces, résume Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG). Nous sommes heureux de soutenir et de participer à cette opération dans l'intérêt de la population." Cette dynamique de numérisation accélérée, encouragée et financée par le DDE, doit se poursuivre dans d'autres secteurs de l'économie genevoise. La coordination entre les portails web existants et les professionnel-le-s du transport est en cours de finalisation. Dans les prochains jours, le DDE publiera une cartographie des plateformes numériques locales et actives dans les domaines de la restauration, de l'artisanat et du commerce.

Le DDE a déployé la semaine dernière une première mesure de soutien aux PME en difficulté, prévoyant notamment l'augmentation du montant des cautionnements de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) jusqu'à concurrence du montant maximum de 95 millions de francs. Le DDE a également fait accepter en urgence, jeudi dernier, une ligne de crédit de 50 millions de francs pour effectuer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt. Les très nombreux dossiers sont actuellement en cours de traitement accéléré à la FAE.

Pour tout complément d'information:

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint, DDE, T. 079 416 84 10